

**Objet : Présentation du rapport
annuel sur le prix et la qualité de
service (RPQS) public d'eau potable
de l'exercice 2022**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

Date de la convocation :
05 décembre 2023

Date d'affichage :
05 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Pouvoirs : 04
Votants : 27

Présents : Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Carole ROUE, Gilles DEMAISON, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Mylène BOYER-GRECO, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Cécile BAUDOUX, Marie-Chantal PESERY, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Jean-Luc MASSON donne pouvoir à Gilles DEMAISON

Vanessa REBEYREN donne pouvoir à Catherine VALLIN

Jérôme COLIN donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

Secrétaire de Séance : Catherine VALLIN

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi n°95-101 du 2 février 1995 impose aux communes de plus de 3 500 habitants de soumettre au conseil municipal un rapport annuel sur la qualité du service public de l'assainissement.

Madame le Maire et Monsieur Jacques BERGERET, délégué au Syndicat, présentent le rapport établi par le Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône portant rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) public d'eau potable au titre de l'exercice 2022.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre acte de la présentation du RPQS, annexée à la présente délibération, établi par le Syndicat d'eau potable (SEP) Bresse Dombes Saône au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 27

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

- **PREND ACTE** de la présentation du RPQS établi par le SEP Bresse Dombes Saône au titre de l'exercice 2022,

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 12 décembre 2023

Le Maire,
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20231212- 20231212DE21-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 04/01/2024</p>	<p>et de sa publication le 04/01/2024</p>
---	--	---